

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de SAINT-GEORGES-D'AURAC

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni à la salle polyvalente dans le respect des gestes barrières le 24 mars 2022 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absentes excusées : Mesdames Aurélie BARLIER, Claudine PASTRE,

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE.

En début de réunion et sur l'invitation du Maire, le Conseil Municipal a reçu un porteur de projet qui, avec son frère, prévoit la création d'une boulangerie et la reprise du bar et du tabac au bourg. Le conseil municipal a écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation du dossier déjà bien avancé et a apprécié tout le sérieux de la démarche.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le projet de travaux de l'association du four banal d'Azinières. Le Conseil accepte à l'unanimité d'étudier ce dossier.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 02 mars 2022 : à l'unanimité

2- Délibération : proposition de convention "mission d'assistance" avec INGÉ 43 du département, pour la construction d'une nouvelle mairie. Montant de la prestation : 1 100 € TTC. Approuvée à l'unanimité

3- Délibération : vente de la concession funéraire M 67 (502,50 €) avec son monument existant (2 000 €) pour une durée de 30 ans à la famille GAILLARD de Mourgeat : adoptée à l'unanimité

4- Délibération : ouverture de crédit pour régler les dépenses d'investissement sur le budget communal (acquisition d'une tronçonneuse : 829 € TTC). Inscription de 1 000 € au compte 2158 (autres installations, matériel et outillage technique) sur le budget communal 2022. Adoptée à l'unanimité

5- Demande d'un habitant du village d'Azinières pour l'achat d'une partie d'un bien de section (environ 200 m² de la parcelle A 167) :

le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe de la vente d'une partie du bien de section cadastré A 167. Le Maire rappelle que pour engager cette procédure, il faut préalablement convoquer les électeurs de la section. Le conseil municipal fixe le prix de la vente du terrain à 1,60 € le m² et précise que Tous les frais relatifs à la future transaction seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal décide d'affecter le produit de la vente de ce bien de section aux travaux de réfection du four d'Azinières.

6- Délibération : soutien d'une motion du SICTOM concernant des demandes auprès des services de l'Etat pour faire face à la recrudescence d'actes de vandalisme, d'incivilités et de vols à la déchetterie de Brassac les Mines. Adoptée à l'unanimité

7- Délibération : demande de subvention par l'ADEP (Association pour le Développement des Ecoles Publiques). Cette association organise diverses activités culturelles, sportives ou festives (carnaval) à destination des enfants scolarisés sur le secteur de Paulhaguet dont l'école de Saint-Georges d'Aurac. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer 150 €.

8- Délibération : modification du périmètre du SGEB par retrait des communes de Blassac, Cistrières et Connangles. Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette décision.

9- Demande de subvention : Yvon DARNE présente une association nouvellement créée à Azinières : "La Mie et le Petit Ane" qui a pour projet la réfection du four banal. Cette association sollicite une aide financière de la commune pour acheter les matériaux nécessaires ; l'association réaliserait les travaux. Le conseil municipal accepte de financer les matériaux à hauteur de 2 000 €. 2 abstentions : Gilles BERINGER et Grégory PITOT

10- Demande d'apprentissage CAP accompagnement éducatif petite enfance à l'école : le conseil municipal souhaiterait quelques précisions supplémentaires concernant le coût de l'apprentie et son temps de travail. Le Maire pourra obtenir ces renseignements dans les jours prochains.

11- Dossier amendes de polices : l'installation de radars pédagogiques est évoquée et sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

112- Divers :

Devis pour la création d'une rampe d'escalier au cimetière : 885,60 € en tubes métalliques

Devis pour création d'une porte à l'école non retenu pour le moment.

Georges BERINGER fait un point sur les travaux de voirie retardés pour diverses raisons.

Un rappel : la date du repas du CCAS : le 22 mai à la Crèche